

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024
--	---

Référence	L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le huit du mois de février deux mil vingt-quatre, conformément à la Loi. Présents : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjointes – Sophie BERQUÉ, Hervé CAPELLE, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Virginie RENARD, Conseillers Municipaux. Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Pascal GRULOIS ; Hervé GUYON ; Guillaume LABARRE ; Isabelle LEPOUTRE ; Emmanuelle PASCAL, Francisco SERRA qui donne pouvoir à Laurence DUPISSON. A été nommée secrétaire de séance : Laurence DUPISSON.
DEL.001-2024	
Objet de la délibération	
Désignation du Secrétaire de Séance.	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 23 Présents : 17 Qui ont pris part au vote : 19	
Date de la convocation	
8 février 2024	
Date de publication	
17 février 2024	
Vote	DÉLIBÉRATION N°001-2024 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
A la majorité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, au début de chaque séance, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est donc proposé de nommer secrétaire de séance, Laurence DUPISSON.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Article L.2121-15,
Considérant la séance du Conseil Municipal de ce treize février,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **19** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** de nommer Laurence Dupisson, Secrétaire de séance.

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.